

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/15

Portant sur l'affectation du résultat du budget assainissement

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 9
- Présents : 9	- Pour : 9
- Représentés : 0	- Contre : 0
- Votants : 9	- Abstention : 0

Date de la convocation : 29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre du mois d'avril, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie, CARNEIRO EMILIE

Absents : FONTY Eric

Excusés : -

Pouvoirs : - -

Secrétaire de Séance : MOREIRA CARNEIRO Emilie

Le Conseil Municipal de NEOUX,

- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
- ↳ Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- ↳ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **22 934.08€**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 13374.68€

Affectation du besoin de financement (ligne 001) : 13374.68€

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 9559.40€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme

Le Maire,
Pascal MERIGOT